



Evaluation du livret

Je vais chez
le dentiste...
Pourquoi?

Fidèles à leur politique de prévention et de promotion de la santé, la Mutualité Française – Département de Santé Publique – et l'Union Nationale des Services Ambulatoires Mutualistes (UNSAM) –secteur dentaire- ont travaillé avec l'Association SPARADRAP et le CHU de Nantes afin de réaliser un livret intitulé « Je vais chez le dentiste...Pourquoi ? ».

Ce livret illustré est destiné aux enfants à partir de trois ans et vise à dédramatiser la visite chez le dentiste.

Le Département Santé Publique de la Mutualité Française a conduit une première évaluation auprès de parents, enfants et professionnels de santé dans le département des Côtes d'Armor.

MÉTHODOLOGIE EN BREF

Des enquêtes ont été menées auprès d'une vingtaine de chirurgiens-dentistes mutualistes et libéraux, d'une dizaine d'adhérents et de leurs enfants, (grâce à la participation de Préviade-Mutouest et de la Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale), ainsi qu'auprès des 71 responsables de l'activité promotion de la santé (RAPS) du réseau prévention de la Mutualité Française.

Ces enquêtes ont permis de :

- Mesurer le degré de satisfaction des parents, des enfants, des chirurgiens-dentistes.
- Elaborer des recommandations pour :
 - l'amélioration de l'outil en vue d'une réédition,
 - pour la diffusion et l'utilisation de ce livret.

Un outil pédagogique attendu...et apprécié

Ce travail a démontré l'intérêt que portent professionnels de santé et patients à la santé bucco-dentaire. Les chirurgiens-dentistes ont d'ailleurs unanimement salué la création de ce livret.

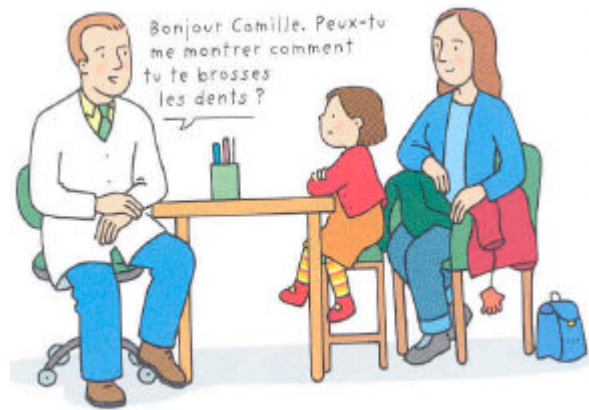
La qualité du livret a été appréciée tant au niveau du support, que des illustrations et des aspects pédagogiques et scientifiques. Le contenu, quant à lui est souvent jugé trop dense.

La mise en page trop dense ainsi que l'ajout d'éléments favorisant l'appropriation du livret par l'enfant sont les points essentiels à prendre en compte.

Certains parents et praticiens souhaitent que l'âge recommandé pour la première visite apparaisse dès le titre : "Je vais chez le dentiste dès 2 ans... Pourquoi ?".

Les consignes de brossage, les liens entre santé bucco-dentaire et alimentation, ou encore l'esthétisme paraissent absents du livret.

Toutefois ces informations sont abordées sur le site Internet de Sparadrapp d'où la nécessité d'inciter les parents et les enfants à le consulter.



© Association SPARADRAP 2004

Où et comment diffuser ce livret ?

Ce livret n'est pas un simple outil de communication. Il est nécessaire que sa **diffusion soit accompagnée d'actions de sensibilisation ou de prévention.**

◆ Dans les cabinets dentaires

Les praticiens sont peu nombreux à déclarer qu'ils utiliseront le livret en lien direct avec les enfants au cours d'une consultation, essentiellement pour des questions d'organisations, de temps mais aussi de coût d'achat.

La remise du livret aux parents lors de la prise d'un premier rendez-vous semble l'utilisation la plus adaptée à la pratique. Confronté à un enfant récalcitrant, le praticien peut proposer cet outil aux parents afin de les **aider à préparer** avec l'enfant **le prochain rendez-vous.**



© Association SPARADRAP 2004

Il a été suggéré d'afficher en poster les pages centrales du livret dans les salles d'attentes des cabinets, et ce pour permettre à l'enfant de **se familiariser avec l'environnement**, le fauteuil et les instruments.

La diffusion de ce livret permet aux chirurgiens dentistes de concrétiser, leur implication dans le domaine de la prévention. Pour les cabinets dentaires ce livret est une ressource intéressante. La mise en place de salles d'attentes pédagogiques est un axe de développement possible.

Notons également que l'utilisation d'un outil commun par praticiens libéraux et mutualistes est l'occasion pour eux de mener des actions conjointes.

◆ Au sein du mouvement mutualiste

Les mutuelles peuvent faciliter la diffusion de cet outil. Leur proximité avec les adhérents et leur couverture démographique leurs permettent une diffusion large, au plus proche des populations. Le mode de diffusion recommandé est l'envoi du livret à tous les adhérents parents d'enfants âgés d'au moins deux ans. La promotion du livret accompagnée d'un message présentant son intérêt et son utilité peut être prévue dans les bordereaux de remboursements ou dans les revues mutualistes.

Un tel outil est l'occasion de s'adresser aux assurés sur des sujets de prévention et ce, dès le plus jeune âge afin de proposer une prise en charge globale de la personne tout au long de sa vie.

◆ Dans le milieu scolaire

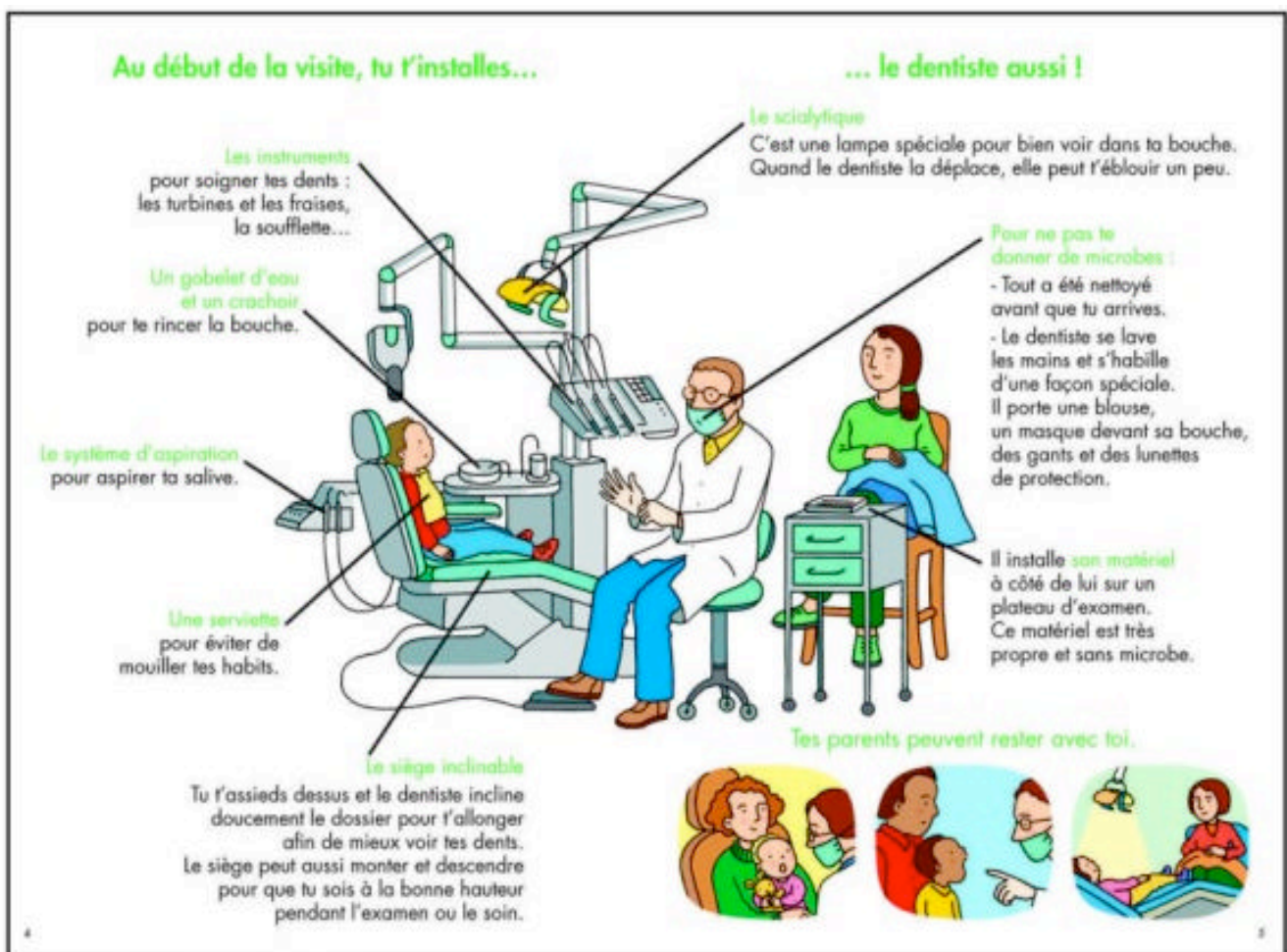
Ce livret ciblant également les enfants n'ayant jamais consulté, le milieu scolaire est un lieu de diffusion idéal.

Ce livret peut être lu, avec le professeur en plusieurs fois, par petits groupes. Il peut même être utilisé comme outil théâtre, pour jouer certaines situations.

◆ Par les professionnels de la petite enfance

La diffusion de ce livret par tout professionnel de santé de la petite enfance, tels que les pédiatres ou les médecins généralistes, permet de toucher en nombre les parents de très jeunes enfants.

Le remettre lors de la visite des deux ans de l'enfant peut permettre de diminuer les délais s'écoulant jusqu'à la première visite chez le chirurgien-dentiste et inciter à consulter avant l'apparition de la douleur ou de la première carie.



© Association SPARADRAP 2004

Figure : pages 4 et 5 du livret. Les enfants ont porté beaucoup d'attention à cette double page : «C'est ma préférée, elle explique tout !». Plusieurs enfants ont reproduit cette scène par dessins.

En conclusion

Le livret « Je vais chez le dentiste...Pourquoi » peut jouer le rôle de catalyseur dans la mise en place d'actions conjointes entre soignants et professionnels de prévention.

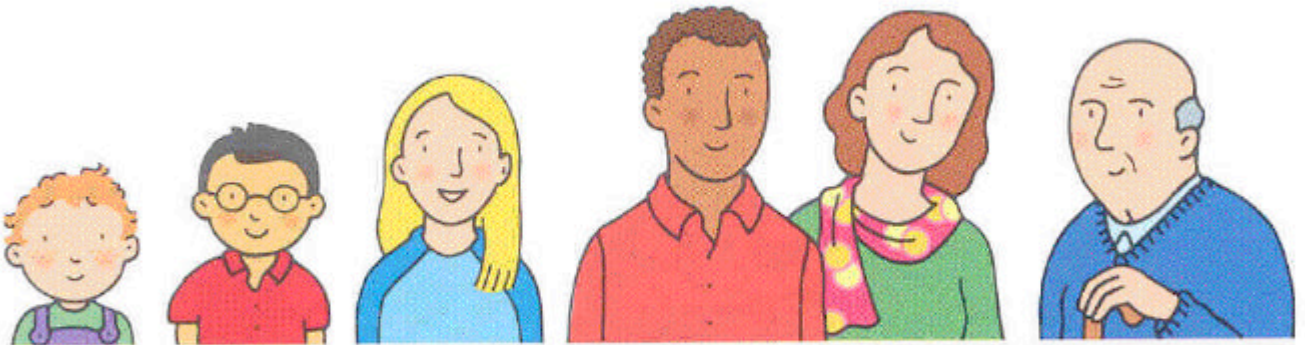
Il est nécessaire qu'une synergie entre tous ces acteurs s'instaure pour **assurer un continuum et une cohérence dans les actions** mises en place. Ce point est d'autant plus important que développement d'une vision et d'une prise en charge globale des questions de santé (et de fait de la santé bucco dentaire) est aujourd'hui plus que jamais au coeur des préoccupations.

L'enthousiasme des assurés ayant participé à ce travail a démontré combien ils sont en attente de telles sollicitations et souhaitent être considérés comme de véritables acteurs de leur santé. Ils souhaitent être associés en amont et directement aux projets qui les concernent et non seulement être considérés comme bénéficiaires ou destinataires d'informations. Ce point est essentiel dans le cadre de la responsabilisation des acteurs de santé (patients et professionnels de santé).

Pour en savoir plus vous pouvez accéder à l'ensemble des résultats de cette étude sur le site Extranet «prévention et promotion de la santé » de la Mutualité Française : www.mutualite.fr

Nous remercions l'ensemble des participants à ce projet et notamment tous les chirurgiens dentistes qui ont bien voulu consacrer de leur temps à cette évaluation.

Quand faut-il aller chez le dentiste ?



La première fois avant l'âge de 2 ans puis régulièrement, au moins deux fois par an, pendant toute la vie !